

Procès-verbal de la réunion du conseil de la municipalité d'Alley et Cawood, **tenue 6 jour de mars 2023**, 10 Jondee, Danford Lake, Québec, J0X 1P0.

PRÉSENTS : Maire Carl Mayer
Conseillers Susan Tanner Guy Bergeron
Sidney Squitti James Giroux
Mona Giroux Darryl Mayer

La directrice générale, Isabelle Cardinal, et deux (2) invités étaient également présents.

1. Ouverture de la réunion

Le maire Mayer reconnaît le quorum et déclare que la réunion est officiellement ouverte à 19 h 30.

Approbation de l'ordre du jour

027-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseiller James Giroux

Et, résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit approuvé.

Adopté

2. Adoption du procès-verbal

16 janvier 2023

028-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseillère Tanner

Et, résolu à l'unanimité que le procès-verbal soit approuvé avec des modifications.

Adopté

6 février 2023

028-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseillère Squitti

Et, résolu à l'unanimité que le procès-verbal soit approuvé avec des modifications.

Adopté

Affaires découlant du procès-verbal

3. PÉRIODE DES QUESTIONS

Roger Johnson a demandé s'il pouvait couper certains des arbres de l'Orange Lodge. Le conseil était d'accord puisque ces arbres devaient être coupés.

4. L'ADMINISTRATION

Rapport de la MRC Pontiac

L'énergie provenant des déchets

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac souhaite réaliser un réacheminement à 100 % des déchets ménagers des sites d'enfouissement;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a déjà exprimé le désir d'accueillir une éventuelle installation de traitement des déchets desservant l'Outaouais et, avec l'autorisation ministérielle, la Ville d'Ottawa et le comté de Renfrew avec la résolution C.M. 2019-06-22;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac est un hôte volontaire et approuvé par le règlement numéro 184-2012 pour exprimer son intérêt en tant que bénéficiaire et fournir un zonage dans le Pontiac;

CONSIDÉRANT que le Pontiac est facilement accessible par l'est et l'ouest par la route 148, le traversier Quyon et le barrage chenaux;

ATTENDU QU'UNE installation potentielle créera des emplois et fournira une solution durable à 1,5 million de personnes;

029-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseiller James Giroux

Et, a décidé à l'unanimité que la municipalité d'Alleyne et Cawood appuie l'établissement d'une installation d'énergie à partir de déchets dans le Pontiac, desservant l'Outaouais, la ville d'Ottawa et le comté de Renfrew.

Règlement d'adoption 2023-001

030-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bergeron

Et, résolu à l'unanimité que le conseil adopte le Règlement 2023-001 sur les permis et le prix des certificats et le dépôt de garantie.

Adopté

Règlement d'adoption 2023-002

031-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseiller Darryl Mayer

Et a décidé à l'unanimité que le conseil adopte le Règlement 2023-002 sur la gestion des déchets et le compostage.

Adopté

Règlement d'adoption 2023-003

032-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseiller Tanner

Et, résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le Règlement 2023-003 sur la gestion des dons.

Adopté

Motion d'avis règlement 2023-004 sur la démolition et la rénovation d'édifices patrimoniaux

033-03-2023

La motion d'avis est donnée par le conseiller Bergeron***

Motion d'avis Du Règlement administratif 2023-005 Comité consultatif de l'urbanisme

034-03-2023

La motion d'avis est donnée par la conseillère Squitti***

Camp d'été 2023

035-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseiller James Giroux

Et, résolu à l'unanimité que le conseil approuve le tarif pour le camp d'été 2023:

Résident : 1 enfant 400 \$ et 2 enfants (même ménage) 700 \$ par mois

Non-résident : 1 enfant 500 \$ et 2 enfants (même ménage) 900 \$ par mois

Le conseillère Squitti s'abstient de discuter et de voter

Adopté

Embauche du coordonnateur des camps d'été

036-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseillère Tanner

Et, résolu à l'unanimité que le conseil approuve la recommandation de la directrice générale, Isabelle Cardinal, et de la coordonnatrice des projets spéciaux, Sheila Emon, d'embaucher Jax Dore est coordonnateur des camps d'été.

Le conseillère Squitti s'abstient de discuter et de voter

Adopté

Audit de 2020

037-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseillère Tanner

Et, résolu à l'unanimité que le conseil approuve l'audit de 2020.

Adopté

L'Internet

038-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bergeron

Et a décidé à l'unanimité que le conseil approuve que Bell Fibre soit raccordée au parc commémoratif Henry Heeney et au bureau municipal.

Adopté

Achat d'un hangar de Western Sheds

039-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseillère Tanner

Et, résolu à l'unanimité que le conseil approuve la citation de Western Sheds présentée.

Adopté

Municipalités bilingues

ATTENDU QUE la Municipalité d'Alleyne et Cawood est une municipalité qui est reconnue comme ayant un statut bilingue selon la Charte de la langue française;

ATTENDU QUE le règlement sur le français, langue officielle et commune du Québec (« Loi 96 »), loi modifiant la Charte de la langue française, a de graves répercussions négatives sur les droits linguistiques des résidents de la Ville ainsi que sur l'administration et la prestation efficaces des services de la Ville;

ATTENDU QUE plusieurs dispositions de la loi 96 entreront en vigueur en juin 2023, portant spécifiquement sur les municipalités de statut bilingue;

ATTENDU QUE non seulement la loi 96 compromet le statut bilingue, qui fait intrinsèquement partie de notre identité culturelle, mais les dispositions contestées vont également au-delà des droits linguistiques et sapent les droits constitutionnellement protégés et inaliénables qui appartiennent à tous les citoyens du Québec.

ATTENDU QUE la Ville a accepté de se joindre à titre de codemandeur dans une action en justice contestant les dispositions de la loi 96 et qu'elle souhaite donner le mandat au cabinet Grey Casgrain s.e.n.c. ;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à partager les frais et frais juridiques avec les autres codemandeurs, au prorata, établis en fonction de la population, lesdits frais devant être coordonnés par la Ville de Côte Saint-Luc et payés à la fin de chaque trimestre;

040-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseiller Squitti

Et, résolu à l'unanimité,

QUE Me Julius Grey de la firme Grey Casgrain s.e.n.c. soit mandaté pour représenter la Municipalité d'Alleyne et Cawood dans sa demande devant la Cour supérieure de contester certaines dispositions de la Loi 96 qui touchent les droits et obligations des municipalités bilingues;

QUE le maire et/ou le directeur général soit par les présentes autorisés à signer la lettre d'intention avec la Ville de Côte Saint-Luc et le mandat avec le cabinet d'avocats Grey Casgrain s.e.n.c. de leur permettre de représenter la ville dans les procédures susmentionnées;

QUE la municipalité s'engage à partager les frais et coûts juridiques avec la Ville de Côte Saint-Luc et d'autres codemandeurs, au prorata, en fonction de la taille relative de sa population;

QU'une dépense n'excédant pas 1,00 \$ par résident de la municipalité soit réservée par chacune des municipalités codemanderesse pour toutes les dépenses nécessaires à cette fin pour couvrir la demande et les plaidoiries de ladite instance devant la Cour supérieure;

QUE la Ville de Côte Saint-Luc soit désignée pour recevoir les paiements pour la firme Grey Casgrain pour tous les frais juridiques, de toutes les municipalités impliquées dans cette action.

Adopté

Intérêts
041-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseillère Squitti

Et a décidé à l'unanimité que le conseil approuve la suppression des frais d'intérêt de la liste présentée au conseil. Les frais d'intérêt sont de 2020, 2021 et 2022.

Adopté

Uniforme de Nettoyeur Unique pour Éric Lacharity
042-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseillère Squitti

Et, résolu à l'unanimité que le Conseil approuve le service uniforme de Nettoyeur Unique pour Éric Lacharity.

Adopté

5. FINANCES

Comptes payés pour le mois de février 75 351,63 \$

043-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseillère Tanner

Et, résolu à l'unanimité que la liste des comptes payés pour le mois de février 2023 au montant de 75 351,63 \$ soit approuvée.

Adopté

Compte à payer pour le mois de février 99 140,17 \$

044-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseiller Darryl Mayer

Et, résolu à l'unanimité que la liste des comptes créditeurs pour le mois de février 2023 au montant de 99 140,17 \$ soit approuvée.

Adopté

Petite caisse pour le mois de février 234,40 \$

045-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseiller James Giroux

Et, résolu à l'unanimité que la liste des petites caisses pour février 2023, au montant de 234,40 \$, soit approuvée telle que présentée.

Adopté

6. ADMINISTRATION / FINANCES & COMMUNICATION

Conseillères Mona Giroux et Sidney Squitti

7. URBANISME (règlements, conseils en urbanisme et permis)

Conseillères Mona Giroux, Susan Tanner et Conseiller Darryl Mayer

8. TRAVAUX PUBLICS (Voirie, équipement municipal et collecte des déchets)

Conseillers James Giroux et Darryl Mayer

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE (Service d'incendie, SQ et plan d'intervention en cas de catastrophe)

Conseillers Guy Bergeron et James Giroux

10. PROPRIÉTÉS MUNICIPALES (HHMP, VP, SP & Boîtes aux lettres)

Conseillères Sidney Squitti et Susan Tanner

11. MONT O'BRIEN

Conseillers Guy Bergeron et Sidney Squitti

12. CAMP D'ÉTÉ POUR LES JEUNES ET LES JEUNES

Conseillères Mona Giroux et Sidney Squitti

13. LOISIRS & BIBLIOTHÈQUE

Conseillers Guy Bergeron, Darryl Mayer et Conseillère Sidney Squitti

14. ASSOCIATIONS DE CHALETS ET ENVIRONNEMENT

Conseillers Guy Bergeron et Conseillère Sidney Squitti

15. AÎNÉS / BETHANY HALL / ÉGLISES & COMITÉ DES CÉNOTAPHES

Conseillère Mona Giroux

16. NOUVELLES AFFAIRES

17. CORRESPONDANCE

18. PÉRIODE DES QUESTIONS

19. DIVERS

20. AJOURNEMENT

046-03-2023

PROPOSÉ PAR : Conseiller James Giroux

Et, résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h00.

Adopté



Carl Mayer, maire



Isabelle Cardinal, directrice générale et secrétaire-trésorière